

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc) Envoyé en préfecture le 01/02/2019 Reçu en préfecture le 01/02/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20181220-2018_BS_124-DE

Une autre vie s'invente ici

Délibération **2018 BS 124** du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: APPROVISIONNEMENT PLACETTES VAUTOUR - DEMANDE DE FINANCEMENT

L'an deux mille dix-huit et le 20 décembre à 14h00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 13 décembre, se sont réunis à la Chapelle Saint-Elzéard à Montfuron sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 21 présents (19) ou représentés (2) pour 17 requis.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Sabine GATIN, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Viviane DARGERY, Roselyne GIAI-GIANETTI, Gaëlle LETTERON, Nadine SARTO-BARANCOURT,

Messieurs Mickaël CAVALIER, André BERGER, Jacques DECUIGNIERES, Alain CAHOUR, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Stéphane SAUVAGEON, Philippe DAUMAS, Pierre FISCHER,

Avaient donné pouvoir :

Madame

Jacqueline COMBE à Jacques DECUGNIERES

Monsieur

Arnaud BOUTET à André BERGER

Etaient excusés

Mesdames Elisabeth AMOROS, Yolande PRIMO Messieurs Gérard MATHERON, Philippe ROUX

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009, en particulier l'orientation A.1 « Protéger et gérer la Biodiversité », et l'objectif A.1.9. « S'impliquer dans la protection des espèces animales et végétales particulièrement menacées ».

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation par le chargé d'études faune & Natura 2000 du parc de l'opération « approvisionnement des placettes de soutien alimentaire au Vautour percnoptère »
- APPROUVE le plan de financement de l'opération suivant pour la période 2019 2021 d'un montant total de 20 700 € TTC correspondant sur 3 ans à 30 jours agent/an pour la réalisation de l'approvisionnement des placettes, soit 90 jours agent sur la période;

Financeurs	Taux	Montant HT
ETAT (dreal)	100 %	20 700 €
TOTAL TTC	100 %	20 700 €

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • **■** • www.parcduluberon.fr



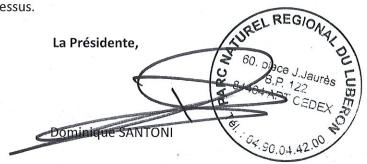
Alpilles, Ardennes, Armorique, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Cheweuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire, Anjou Touraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Olse-Pays de France, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Envoyé en préfecture le 01/02/2019 Reçu en préfecture le 01/02/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20181220-2018_BS_124-DE

- **DECIDE** l'inscription de cette dépense au budget ;
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide attribuée serait inférieure au montant sollicité;
- **S'ENGAGE** à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire,
- **PRECISE** les délais de réalisation de l'opération : démarrage au 1^{er} Mars 2019, achèvement au 31 août 2021 ;
- **S'ENGAGE** à terminer et payer les travaux dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégagement automatique des crédits ;
- **S'ENGAGE** à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires ;
- **SOLLICITE** les partenaires financiers dont l'Europe au titre du programme opérationnel FEADER;
- **S'ENGAGE** à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Nombre d'annexe(s) jointe(s): 0